

AgriGenève info

PA 2011

A peine la politique agricole 2007 activée, que déjà s'amorcent les premiers débats sur PA 2011. Ce nouveau cycle législatif entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008 et déploiera ses effets jusqu'au 31 décembre 2011. Bien que ces échéances paraissent lointaines, il reste moins de 3 ans aux autorités pour modifier et mettre en consultation tout un arsenal législatif qui devra ensuite être adopté par le parlement. Lequel devra en outre adopter le budget quadriennal y relatif. Sur le plan international, le cycle de Doha, entamé dans le cadre de l'OMC, pourrait déboucher sur un accord final à fin 2005. Même si cet accord ne sera pas suivi d'effets immédiats, une période d'adaptation de plusieurs années sera planifiée. Il aura, à n'en point douter, une influence certaine sur notre politique agricole nationale. Vous trouverez ci-après une première prise de position générale sur quelques points relatifs à PA 2011, élaborée par un groupe de travail de notre comité directeur.

Dégressivité des paiements directs

La suppression de la dégressivité a déjà été introduite dans la LAgr en 2003 mais n'a pas été appliquée par voie d'ordonnance pour des raisons diverses. Objectivement, il faudrait appliquer la loi et supprimer la dégressivité dès lors que les prestations d'intérêt général ont, à nos yeux, tout autant de valeur sur le 100ème hectare que sur le premier. Il apparaît cependant difficile de défendre politiquement ce point de vue. En effet, par fait de la multiplication d'hectares par des paiements directs de façon linéaire, certains milieux pourraient reprocher les montants touchés par de « gros » paysans.

Par ailleurs, la dégressivité pondère l'ardeur de certains acquéreurs potentiels et peut limiter la surenchère des fermages dans certaines régions. Il nous semble cependant que, vu l'évolution des structures, il serait opportun de revoir les paliers de dégressivité vers le haut de 5 ou 10 hectares. Ils sont aujourd'hui fixés à 30,60 et 90 hectares. Les mêmes remarques valent pour l'échelonnement des paiements à l'UGBFG.

Besoin en travail minimum

Certains souhaitent augmenter le seuil d'accès minimal pour qu'un exploitant puisse prétendre à l'octroi de paiements directs. Ce seuil est aujourd'hui fixé à 0.25 UMOS. Nous sommes opposés à l'augmentation de ce seuil, partant du principe qu'il n'y a pas lieu d'écarter des paiements directs certaines exploitations jugées trop petites. Moins nous serons, plus il sera difficile de nous défendre !

Paiements directs à l'UMOS

Il s'agirait ici de ne plus attribuer les paiements directs à la surface mais à l'UMOS. Cette proposition est inacceptable. En premier lieu car elle est contraire à l'esprit de l'article 104 de la constitution. Ensuite car il s'agit d'une prime à l'emploi déguisée, qui conduirait à la fonctionnarisation des paysans. Pour terminer, elle aurait des répercussions catastrophiques, notamment en région de montagne et en région de grandes cultures. Nous relevons par ailleurs que les UMOS sont déjà prises en compte pour le plafonnement des paiements directs.

➤ 2

Agenda

➤ 3

Les brèves

➤ 4

Actions en cours

➤ 5

Ça vous intéresse ?

Contributions écologiques

Sans chercher à réduire les exigences en la matière, il est nécessaire de toiletter certaines règles qui tendent à générer une bureaucratie et des coûts sans aucune mesure avec les effets escomptés. Nous souhaitons que, pour chaque mesure, une évaluation coût de la mesure / effet soit réalisée. Les coûts doivent être calculés tout au long de la filière d'application: cantons, organisations privées chargées des contrôles, agriculteurs. En clair éviter de dépenser 1000.- de contrôles et de mise en application pour distribuer 500.- de prestation dont le « rendement environnemental » est parfois discutable.

Loi sur le droit foncier rural (LDFR)

Certains milieux, politiques notamment, remettent en cause le bien-fondé de la LDFR ou de certaines de ses dispositions. Il s'agirait notamment de supprimer la notion de prix licite maximum et d'augmenter les besoins en temps de travail à 1,5 UMOS pour la reconnaissance d'une exploitation agricole au sens de la LDFR. Cette dernière idée avait déjà fait l'objet d'un débat dans le cadre de PA 2007 et avait été rejetée. Nous sommes opposés à ces deux modifications. Pour la seconde elle signifierait qu'une exploitation de type grandes cultures de 53 hectares ne serait plus considérée comme telle dans le cadre de la LDFR. Ceci est inacceptable !

Loi sur l'aménagement du territoire

Nous demandons une adaptation rapide de la LAT aux conditions de l'agriculture d'aujourd'hui. Il s'agit notamment d'autoriser la transformation de volumes existants et n'ayant plus d'affectation agricole par exemple en logement.

Marché

Depuis de nombreuses années, aucune répercussion des baisses de prix imposées aux producteurs n'est répercutée au consommateur, loin s'en faut dès lors que les prix du secteur alimentation tendent à augmenter (effet ciseau). Cette situation devient intolérable d'une part car les « efforts » consentis par les producteurs viennent enrichir les intermédiaires et la distribution, et d'autre part car le consommateur rend responsable l'agriculture de la « cherté » de son panier. Une image négative est ainsi créée et souvent employée par nos détracteurs. Il faut s'atteler à ce problème et rechercher tous les moyens légaux possibles pour que les prix à la consommation suivent ceux à la production comme ce fut le cas par le passé.

A vos agendas

Date	Evénement	Lieu	Horaire & renseignements
Judi 3 mars 05	Assemblée Générale Agri-Pige & Vitipige	Mairie de Soral	08h00 Vitipige 09h30 Agri-Pige
Mardi 8 mars 05	Cours FOCAR « Demain je me lance dans le tourisme rural ! »	Posieux (FR)	AgriGenève Tél. 022 939 03 12
Judi 17 mars 05	Assemblée Générale Cercle des Agriculteurs & AgriGenève	Aula des Ecoles d'horticulture et d'ingénieurs HES et pour fleuristes à Lullier	08h30 Cercle des Agriculteurs 10h30 AgriGenève
Mercredi 6 avril 05	Assemblée générale AOVG	Pas encore connu	14h00
5 et 7 avril ou 12 et 14 avril	Cours FOCAR « Les brunchs à la ferme ou au caveau »	Moudon ou Cernier ou Chaux-de-Fonds	AgriGenève Tél. 022 939 03 12
Vendredi 6 mai 05	Délai de retour pour les dossiers PER 2005		Agri-Pige Tél. 022 939 03 12
25 et 26 mai 05	Cours SRVA « Diversification : exemples de projets »	Sur des exploitations	AgriGenève Tél. 022 939 03 12
Samedi 28 mai 05	Cropettes en Campagne	Parc des Cropettes (derrière la gare Cornavin)	Toute la journée Rens. : 022 939 03 12

N'hésitez pas à nous contacter pour compléter cet agenda. Mme Belloir Mireille 022 939 03 10.

BRUNCH DU 1^{er} AOÛT A LA FERME

Le Brunch du 1^{er} août à la ferme est une manifestation organisée par l'USP depuis 1993. Elle est strictement réservée aux agriculteurs.

Les fermes participantes ne payent aucune cotisation. La promotion et la gestion nationale du brunch est financée par les différents sponsors. Chaque ferme décide du prix de son brunch (qui devrait se situer entre CHF 18.- et 30.-). Elle fixe également le nombre de convives souhaité. Les « bruncheurs » devant réserver à l'avance en téléphonant à l'exploitation organisatrice, c'est donc à elle de refuser les inscriptions une fois atteint le nombre de convives souhaité.

Les fermes souhaitant participer à l'édition 2005 sont priées de **s'inscrire avant le 13 mai**, afin que leur adresse puisse figurer dans le journal du Brunch et sur le site Internet www.brunch.ch. Toutes les exploitations ayant déjà participé une fois à cette manifestation recevront une inscription par courrier.

Organiser un brunch du 1^{er} août n'est pas une mince affaire. C'est un travail qui se planifie à l'avance et qui demande beaucoup de personnel le jour même. C'est ainsi que des familles élargies, des villages ou des groupes de paysannes se sont réunis pour assurer une telle manifestation. Un petit guide existe à l'intention des organisateurs pour les orienter sur les points importants de la préparation à ne pas omettre. Chaque organisateur se doit de porter une attention particulière à l'accueil des participants ainsi qu'à l'origine et à la qualité des produits. En effet, l'organisateur a la responsabilité de faire en sorte que chaque visiteur reparte avec une image positive de l'agriculture.

Pour l'édition 2005, Genève est à la **recherche de nouvelles exploitations** qui souhaiteraient se lancer dans l'aventure. A l'image de la famille Meylan, qui a participé pour la première fois en 2004, nous vous encourageons à tenter l'expérience avec un nombre restreint de convives. Les petits brunchs, recevant quelques 30 à 50 personnes, sont également recherchés par le public.

Pour tous renseignements et nouvelles inscriptions (jusqu'au 13 mai 2005), s'adresser à Céline Perroux, 022/939 03 12.

« Cropettes en campagne », 3^{ème} édition

L'agriculture genevoise à l'honneur à l'occasion d'une fête de quartier au centre-ville

« Cropettes en campagne » se déroule dans le parc des Cropettes, situé derrière la gare Cornavin. Cette fête est organisée tous les deux ans par Pré en Bulle, en collaboration avec AgriGenève.

Pré en Bulle est une association de type Centre de Loisirs. Elle développe une série d'animations et d'événements de rue. Depuis sa création en 1996, Pré en Bulle organise régulièrement des événements pour les quartiers des Grottes, des Cropettes et de Montbrillant (pour plus d'infos : www.preenbulle.ch).

La 3^{ème} édition de « Cropettes en campagne » se déroulera le samedi 28 mai 2005. L'objectif de cette journée est la convivialité et les rencontres ville-campagne. Cette fête se veut être une invitation à la découverte de la campagne pour les habitants du quartier et une possibilité d'échanges entre agriculteurs et consommateurs.

« Cropettes en campagne » est une précieuse occasion pour dévoiler le vrai visage de l'agriculture genevoise à la population citadine. Nous comptons donc sur vous pour faire tomber les clichés, montrer que vos produits ont du goût et que vos fermes sont ouvertes au public ! Très concrètement, nous lançons un appel à tous ceux qui pourraient :

- tenir un stand de vente des produits de leur exploitation
- présenter des animaux (Thierry Sandmeier assurera la garde des animaux tout au long de la journée)
- proposer une activité, une animation (dégustation, fabrication d'un produit, jeu...)

Nous sommes ouverts à toutes propositions ! Si cette fête vous intéresse, nous vous invitons à nous le signaler en remplissant le **coupon en dernière page** et à nous le faire parvenir d'ici au 31 mars.

Diagnostic de l'espace transfrontalier franco-valdo-genevois

Enquêtes de terrain sur les données socio-économiques

La région transfrontalière, constituée par les départements de la Haute-Savoie et de l'Ain, des cantons de Vaud (district de Nyon) et de Genève, connaît, depuis une trentaine d'années, un fort développement économique et démographique engendrant une extension considérable des zones urbanisées.

Les autorités gérant cet espace transfrontalier ont pris conscience de la nécessité de coordonner les politiques d'aménagement et d'élaborer un projet commun. Dans ce contexte et dans le but d'intégrer la composante économique de l'agriculture, il a été décidé de mettre en place **un outil permettant de connaître l'activité agricole, sa répartition spatiale et d'identifier les principaux enjeux en rapport avec les politiques d'aménagement.**

Les chambres d'agriculture de la Haute-Savoie et de l'Ain, côté français, Prométerre (VD) et **AgriGenève, côté suisse, ont été chargés de réaliser ce projet dans leur région respective.** Celui-ci permettra d'établir un diagnostic de la situation de l'agriculture et de formuler des recommandations visant à préserver le potentiel économique de l'agriculture.

Une enquête de terrain sera effectuée sous forme d'interview (une ½ heure environ) auprès des exploitants agricoles entre les mois de février et d'avril. Des données sur les exploitations (SAU, effectifs d'animaux, branches de production, structures en place), sur les activités actuelles ainsi que sur les projets futurs seront recensées et synthétisées dans un rapport sectoriel.

Nous vous informons donc que **Mme Virginie Bantle**, collaboratrice engagée par AgriGenève pour la réalisation de ce travail, prendra contact avec les exploitants concernés par téléphone afin de convenir d'un rendez-vous pour un entretien.

Nous vous remercions par avance pour votre disponibilité et votre précieuse collaboration.

www.agrigeneve.ch

Agenda, les différentes prestations, dernières prises de position, messages techniques, forum, législation agricole, ..., ce site a comme ambition de vous donner accès, à tout moment, à un maximum d'informations.

Nous prévoyons sa mise en ligne pour le mois de mars. Dans le but de le rendre le plus utile possible à la profession, nous comptons sur vos remarques et suggestions.

Contact :
Emmanuel Ansaldi
022 939 03 19 – ansaldi@agrigeneve.ch

LE CHEQUE EMPLOI AGRICOLE EST EN PLACE !

Employé déclaré = Employeur tranquillisé

Il vous suffit d'un coup de téléphone auprès de nos services pour ne prendre aucun risque avec vos employés temporaires (accident du travail, couverture sociale, couverture d'assurance ou contrôle par les autorités) !!!

En effet, pour vous **faciliter ce type d'embauche** (moins de 3 mois), AgriGenève prend en charge toutes vos démarches administratives :

- annonce d'entrée (demande d'autorisation de travail)
- annonce à la Caisse de compensation AVS, demande de carte AVS
- paiement des cotisations

N'hésitez pas à contacter Caroline Cibeira au 022 939 03 09 pour une explication complète.

RECHERCHE UNE PLACE D'APPRENTISSAGE DE VITICULTRICE

Mélanie Aviolat, en première année d'apprentissage au Centre Viticole du Caudoz à Pully, cherche une place dès le 1^{er} novembre 2005 pour sa deuxième année. Forte de plusieurs expériences dans ce domaine, elle est très motivée pour ce métier. Vous pouvez la contacter directement au 021 960 26 43 ou 079 733 93 54. Merci de lui laisser une opportunité de poursuivre sa formation en viticulture.

TAXE CO₂

Par voie législative, loi sur le CO₂ entrée en vigueur en 2000, notre pays a concrétisé les engagements qu'il a pris dans le cadre de la conférence de Kyoto de 1997.

Rappelons ici qu'il s'agit de **réduire**, pour la **période 2008-2012, de 10% les émissions de CO₂** en comparaison à 1990.

C'est un objectif plus que louable, notamment en raison des effets dévastateurs que pourraient provoquer des bouleversements climatiques dus aux excès d'émissions de gaz à effet de serre. Relevons toutefois qu'un des gros « pollueurs », les Etats-Unis, n'a pas ratifié l'accord de Kyoto, arguant qu'il serait un frein à son économie. Une vue à très court terme pour ne pas dire plus.

Notre loi sur le CO₂ prévoit qu'une taxe ne sera imposée que si les objectifs fixés ne peuvent pas être atteints sur la base de mesures volontaires. Aujourd'hui, les objectifs fixés dans la loi ne semblent pas pouvoir être atteints pour les carburants. On s'achemine dès lors vers l'introduction d'une **taxe sur les carburants**.

Quatre variantes de taxe sont proposées :

- la première prévoit d'appliquer une taxe de 15 ct/l dans une première étape puis de la porter à 30 ct/l dans une seconde étape. Les recettes de cette taxe seraient distribuées à la population et aux entreprises, les moins « polluants » faisant un bénéfice.
- La deuxième variante propose une taxe de l'ordre de 15 ct/l dont une partie du produit serait affectée à « l'achat » de certificat étranger¹⁾.
- La troisième variante, proposée et défendue par les milieux économiques, vise à prélever un centime climatique d'au maximum 2ct/l de carburant, dont les recettes seraient affectées à l'acquisition de certificats étrangers¹⁾. Les recettes seraient versées dans un fonds géré par l'Union Pétrolière.
- La quatrième variante est un mélange de centime climatique et de taxe.

Il est clair que les deux premières variantes auront pour conséquence une augmentation des coûts de production pour l'économie nationale et en particulier pour l'agriculture. L'Union Suisse des Paysans a commandé une étude auprès de l'EPFZ afin de mesurer l'évolution des émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture. Il en ressort que **l'agriculture suisse a diminué de façon importante ses émissions** et rentre dès lors dans le cadre des objectifs fixés par l'accord de Kyoto. L'Union Suisse des Paysans revendique à ce titre une **exemption de la taxe sur le CO₂** pour notre branche. Pour plus de détail sur cette étude lire l'AGRI du 11 février 2005, page 10.

¹⁾ L'accord permet à une entreprise « polluante » d'acheter un droit de polluer à une entreprise peu polluante. La moyenne des émissions de ces deux entreprises rentre dès lors dans le cadre des objectifs fixés par l'accord.

✂-----

Coupon à retourner d'ici au 31 mars 2005 à

AgriGenève, 15 rue des Sablières, 1217 Meyrin / Fax : 022/939 03 13

CROPETTES EN CAMPAGNE, 28 MAI 2005

Je suis intéressé(e) à tenir un stand pour vendre des produits de mon exploitation.

- Produits à vendre :

Je suis intéressé(e) à présenter des animaux.

- Types d'animaux :

Je suis intéressé(e) pour une autre action :

Nom et prénom :

Adresse :

NPA et lieu :

Tél. : Natel : Fax :

Date et signature :